

Toulouse : le collectif d'associations des Pradettes mis à l'index par la mairie

Gilles-R. Souillés

Le collectif n'est plus autorisé à siéger au bureau de quartier, ni à participer à toute autre instance de concertation de la collectivité, tandis que ses courriers et ses propositions ne seront plus étudiés.

Trop, c'est trop ! Dans un courrier adressé, fin février, à la présidente du collectif des associations des Pradettes, Olivier Arzac, l'adjoint au maire en charge de la coordination des maires de quartier et de la participation citoyenne, lui a signifié que sa structure n'était désormais plus autorisée à siéger au bureau de quartier, ni à participer à toute autre instance de concertation de la collectivité, en l'occurrence la mairie de Toulouse, tandis que les courriers et les propositions de collectif ne seront plus étudiés. Pourquoi ce bannissement ? Olivier Arzac estime que le collectif, au gré des parutions de sa Gazette, contribue à la divulgation de fausses informations sur la politique municipale menée dans le quartier des Pradettes. « Vous accusez la mairie de ne pas être dans la co-construction, explique Olivier Arzac, alors que nos actions sont discutées, concertées, enrichies, comme en témoignent nos ateliers citoyens. Mais co-construction n'est pas co-décision, ce que vous semblez ne pas avoir compris » .

« Ce collectif se comporte comme un acteur politique d'opposition »

Olivier Arzac reproche surtout au collectif d'avoir laissé planer la responsabilité de la municipalité sur un accident impliquant un enfant faute d'aménagements adéquats et demandés. « Des insinuations moralement inacceptables » aux yeux de l'adjoint au maire. C'est en tout cas la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. « Depuis de longs mois j'observe que ce collectif, non seulement diffuse des fausses informations, mais également prends des positions publiques critiques avant toute discussion constructive avec le maire de quartier souligne Olivier Arzac. J'observe que ce collectif n'a pas su se mettre à la hauteur du rôle qui devrait être le sien dans une instance de démocratie participative et qu'il se comporte comme un acteur politique d'opposition plutôt que comme une association partenaire pour élaborer les projets. Cette association s'exclut donc d'elle-même de nos instances participatives en ne respectant pas le règlement intérieur voté en conseil municipal ». Le collectif des

Pradettes porte notamment la contestation sur plusieurs dossiers chauds comme l'aménagement de la zone de Bordeblanche « qui va sacrifier des espaces verts et densifier le quartier » « et la création d'une ferme pédagogique « pour ne pas l'abandonner au béton ».

Publié le 09/03/2023 à 06:03

ladepeche.fr